CHAMPIONNATS DE L'ESSONNE DE CROSS

Dimanche 10 janvier 2016

Stade Langrenay - Plaine de Balizy - LONGJUMEAU

1 Conditions de participation:

1.1 Ouvert aux athlètes licenciés Athlé Compétition de la Fédération Française d'Athlétisme. Seuls ces athlètes peuvent être classés dans les équipes et sont qualifiables pour les tours suivants

1.2 Sont également autorisés à participer :

1.2.1 Les athlètes Handisports debouts (avec certificat médical si non licenciés FFA).

1.2.2 Les licenciés FFA "ATHLE RUNNING"

1.2.3 Les licenciés FFA "ATHLE SANTE" devront fournir un certificat médical comportant obligatoirement la mention : **ne présente pas de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition**

1.2.4 Les athlètes titulaire d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire

1.2.5 Les athlètes titulaire d'une licence délivrée par les fédérations **"FFCO, la FFPM ou FF Triathlon"**, en cours de validité à la date de la manifestation.

1.2.6 Les non licenciés ou licenciés d'une fédération autre que celles du § 1.2.5, devront fournir obligatoirement un "**certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an** à la date du cross", ou sa photocopie.

2 Cross courts :

2.1 Le cross court aura lieu sur un cross club des mois de novembre-décembre

2.2 Le choix cross court-cross long pour les qualifiés aux championnats régionaux pour les 2 épreuves se fera dans les 30' après la publication des résultats du cross long en retournant au secrétariat le bulletin indiquant leur choix. Passé ce délai, ils seront automatiquement qualifiés dans la course la plus longue.

3 Courses benjamins, benjamines :

A l'issue des championnats, la commission des jeunes procédera à une sélection de benjamins et benjamines pour constituer l'équipe de l'Essonne qui disputera le match interdépartemental lors des championnats LIFA

4 Courses d'animations :

Des courses d'animation pour les catégories **Eveil Athlétique et Poussins** seront organisées

5 Classements par équipe :

Pour toutes les courses des championnats, les classements par équipe sont calculés sur les 4 premiers arrivants du club, respectant les règles de mutation et d'étrangers (voir art. 302.4 du règlement des compétitions F.F.A)

Les 4 suivants seront en équipe 2, les 4 autres en équipe 3, etc.

6 Course des sprinters, loisirs et non licenciés :

Ne seront autorisés à participer à cette course que les athlètes des catégories Cadets à Masters, sprinters licenciés compétition, licenciés Athlé Santé Loisir et les athlètes non licenciés munis du certificat médical.

Dans cette course, les engagements sur place sont autorisés

Il n'y a pas de titre départemental.

7 Récompenses:

7.1 Dans les courses d'animation pour les catégories **Eveil Athlétique et Poussins**, chaque concurrent recevra une récompense, mais aucun titre ne sera attribué.

7.2 Pour les catégories benjamins à masters, seuls les athlètes répondant aux conditions des **règlements généraux FFA** (mutation et nationalité) seront pris en compte pour les **classements par équipes et l'attribution des titres**.

7.3 Seuls les athlètes répondant aux critères des règlements fédéraux, licenciés FFA dans un club du département (ou UNSS pour les catégories benjamin ou minime en respect de la convention FFA / UNSS en vigueur), pourront prétendre au titre de **Champion de l'Essonne**

7.4 Les **trois premiers** du classement individuel recevront une médaille. Pour les Masters femmes et hommes, il y aura une médaille aux trois premiers de chaque sous-catégorie (V1, V2, V3, V4, V5)

7.5 Une coupe sera remise à chaque équipe **championne départementale**.

7.6 Pour les catégories Espoirs Masculins et Espoirs Féminins ainsi qu'en Masters Femmes, un titre individuel sera

décerné mais pas de titre par équipe.

7.7 Le classement par équipe seniors hommes regroupera les espoirs et les seniors.

7.8 Le classement par équipe Seniors Femmes regroupera les espoirs, les seniors et les masters.

7.9 Le classement par équipes des masters se fera sur l'ensemble des sous-catégories

8 Engagements:

8.1 Par ENGALOG 91 : jusqu'au mercredi 6 janvier 2016 à 24H

Module ENGALOG 91 accessible sur le site http://cd91.athle.org/

8.2 Pour les non licenciés : jusqu'au mercredi 6 janvier 2016 à 24H pour toutes les courses (sauf le n° 6)

Participation aux frais d'assurance : 5€ (par chèque uniquement).

L'inscription se fait uniquement par **courrier** (CD91 7, rue du 8 Mai 1945 – 91130 – RIS-ORANGIS) en précisant l'ensemble des renseignements suivants : Nom – Prénom – Nationalité - Date de naissance – N° de l'épreuve et en joignant **obligatoirement le certificat médical** de non contre-indication à la pratique du cross ou de l'athlétisme en compétition, ou, sa photocopie, datant de moins de 1 an, à la date du cross, et, le chèque d'engagement.

ATTENTION : Tout courrier arrivant incomplet au Comité Départemental ne sera pas pris en compte.

8.3. Inscription le jour de l'épreuve :

8.3.1 Pour les coureurs non licenciés à la FFA, seules les inscriptions à la **course n°6** (sprinters et Loisirs non licenciés) seront admises sur place le jour de l'épreuve avant 11H. **Participation aux frais d'assurance : 5€**

8.3.2 Pour les autres épreuves, aucune inscription ne sera admise

8.3.3 Pour les clubs du département, procédure d'engagement tardif :

L'engagement sur place d'athlètes, le jour de la compétition, se fera sur présentation de la licence, avec un dirigeant du club afin de remplir la fiche d'inscription signée par le dirigeant.

Ne seront acceptés par la CDCHS que **5 engagements tardifs par section locale ou par club individuels**

Au delà, les demandes seront rejetées.

9 Composition du jury :

Chaque club maître ou section locale devra fournir un quota de juges en fonction du nombre d'athlète **engagés** (seront pris en compte le nombre d'athlètes engagés et non le nombre d'athlètes présents)

De 1 à 10 athlètes engagés 1 juge
De 11 à 20 athlètes engagés 2 juges
De 21 à 50 athlètes engagés 3 juges
De 51 à 100 athlètes engagés 4 juges
Plus de 100 athlètes 5 juges

Bien entendu les clubs souhaitant proposer plus de juges que leur quota minimum sont par avance chaleureusement remerciés. Nous vous rappelons que la présence de près de 80 juges est nécessaire afin d'assurer le meilleur déroulement possible du championnat et afin d'éviter tout litige.

10 Réclamations :

Elles seront reçues par le **Juges Arbitre Général**.

Elles doivent être déposées le plus rapidement possible, à l'issue de la course, ou après l'affichage des résultats.

Elles ne seront plus recevables **au-delà de 30 minutes** après l'affichage des résultats (l'heure indiquée sur la feuille de résultats faisant foi).

11 Dossards :

10.1 Les dossards sont **nominatifs** et valable pour **une seule course**. Tout athlète arrivant avec un dossard qui ne lui est pas attribué sera déclassé et aucune réclamation ne sera admise.

10.2 Toute modification devra impérativement être déposée au secrétariat au plus tard 30 minutes avant l'heure de l'épreuve.

12 Qualification pour les régionaux :

12.1 L'Essonne est dans **la zone OUEST** (avec le 78, 92, et 95)

12.2 Pour les modalités de qualification, se reporter au livret LIFA.

Pour information, le nombre d'athlètes est déterminé en fonction des résultats de l'année précédente. Il n'y a pas de qualifications par équipes, mais aux régionaux il y a un classement par équipe.

13 Demandes de repêchage:

Elles devront être déposées le jour même sur place au secrétariat ou envoyées à la LIFA selon les directives du livret hivernal LIFA 2016.

Elles seront rédigées sur le formulaire de la LIFA téléchargé sur le site de la ligue et disponible le jour du cross au stand dossards et accompagnées des justificatifs de la demande (certificat médical...) et du **niveau de performance** (cross ou piste) de l'année précédente.

CHAMPIONNATS DE L'ESSONNE DE CROSS

Dimanche 10 janvier 2016

Stade Langrenay - Plaine de Balizy - LONGJUMEAU

9H ouverture du secrétariat					
N° Course	HORAIRES	CATEGORIES	Années Naissance	DISTANCES	BOUCLES
1	10 H 00	MASTERS HOMMES	1976 et avant	9710 m	3 GB
2	11 H 00	Eveil Athlétique Filles	2007 et après	1130 m	1 PB
3	11 H 15	Eveil Athlétique Garçons	2007 et après	1130 m	1 PB
4	11 H 30	POUSSINES	2005-2006	1670 m	1 MB
5	11 H 45	POUSSINS	2005-2006	1670 m	1 MB
6	12 H 00	CROSS SPRINTERS et Loisirs non licenciés	2000 et avant	1670 m	1 MB
7	12 H 15	BENJAMINES	2003-2004	1670 m	1 MB
8	12 H 30	BENJAMINS	2003-2004	2200 m	2 PB
9	12 H 45	MINIMES FILLES	2001-2002	2200 m	2 PB
10	13 H 05	MINIMES HOMMES	2001-2002	2740 m	1 PB + 1 MB
11	13 H 25	CADETTES	1999-2000	3280 m	2 MB
		JUNIORS FEMMES	1997-1998		
12	13 H 50	CADETS	1999-2000	3810 m	2 PB +1 MB
13	14 H 15	JUNIORS HOMMES	1997-1998	5415 m	2 PB + 1 GB
14	14 H 40	ES.SE.MA.FEMMES	1996 et avant	5415 m	2 PB + 1 GB
15	15 H 10	ES.SE.HOMMES	1977 à 1996	9710 m	3 GB

* Les distances exactes seront mesurées la veille de la course après le balisage du parcours et intégrées dans logica

Départ (AB) 60 m
Arrivée 1 (OZ) 60 m
Liaison (OB) 60 m
PB (BO) 1010 m
MB (BO) 1550 m
GB 3150 m

CHAMPIONNATS DE L'ESSONNE DE CROSS

Dimanche 10 janvier 2016

Stade Langrenay - Plaine de Balizy - LONGJUMEAU

Boucles						
PB	BCDEXYZ	1010 m	Bleu			
MB	BCDEFVWXYZ	1550	Violet			
GB	BCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ	3150	Jaune			
Liaison	ZB	60 m	Couleur boucle			
Départ	AB	60 m	Noir			
Arrivée	Z-AR	60 m	Noir			

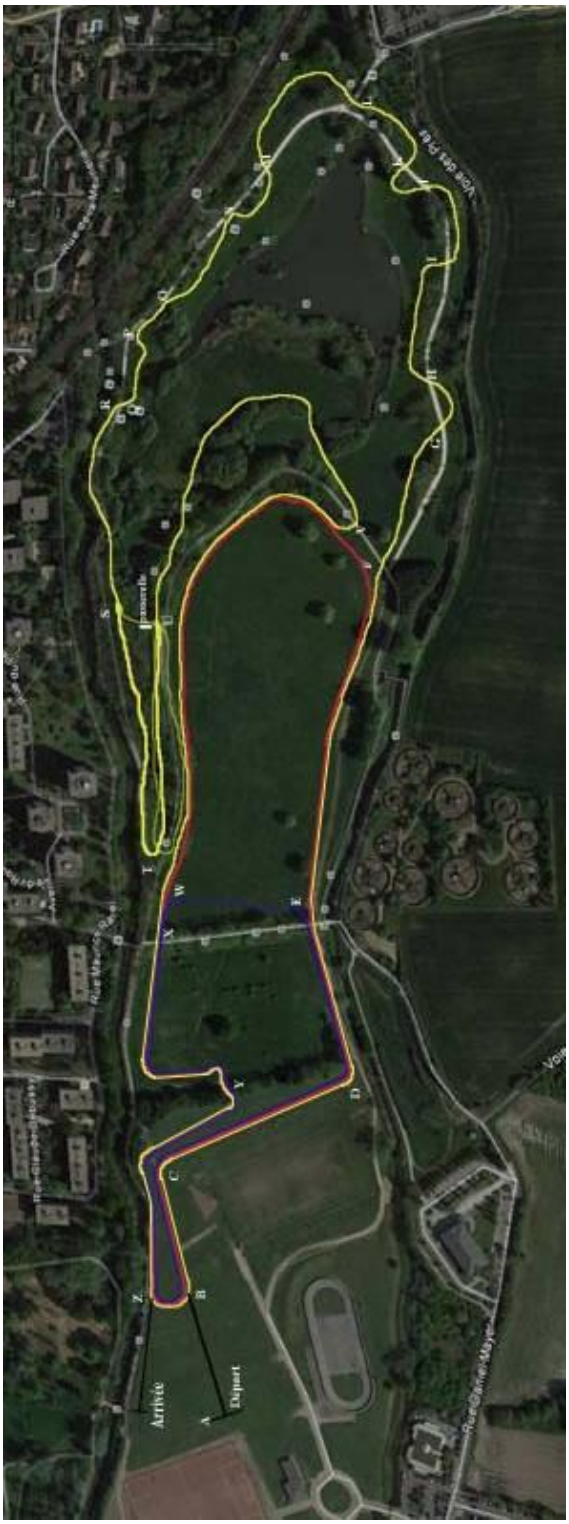

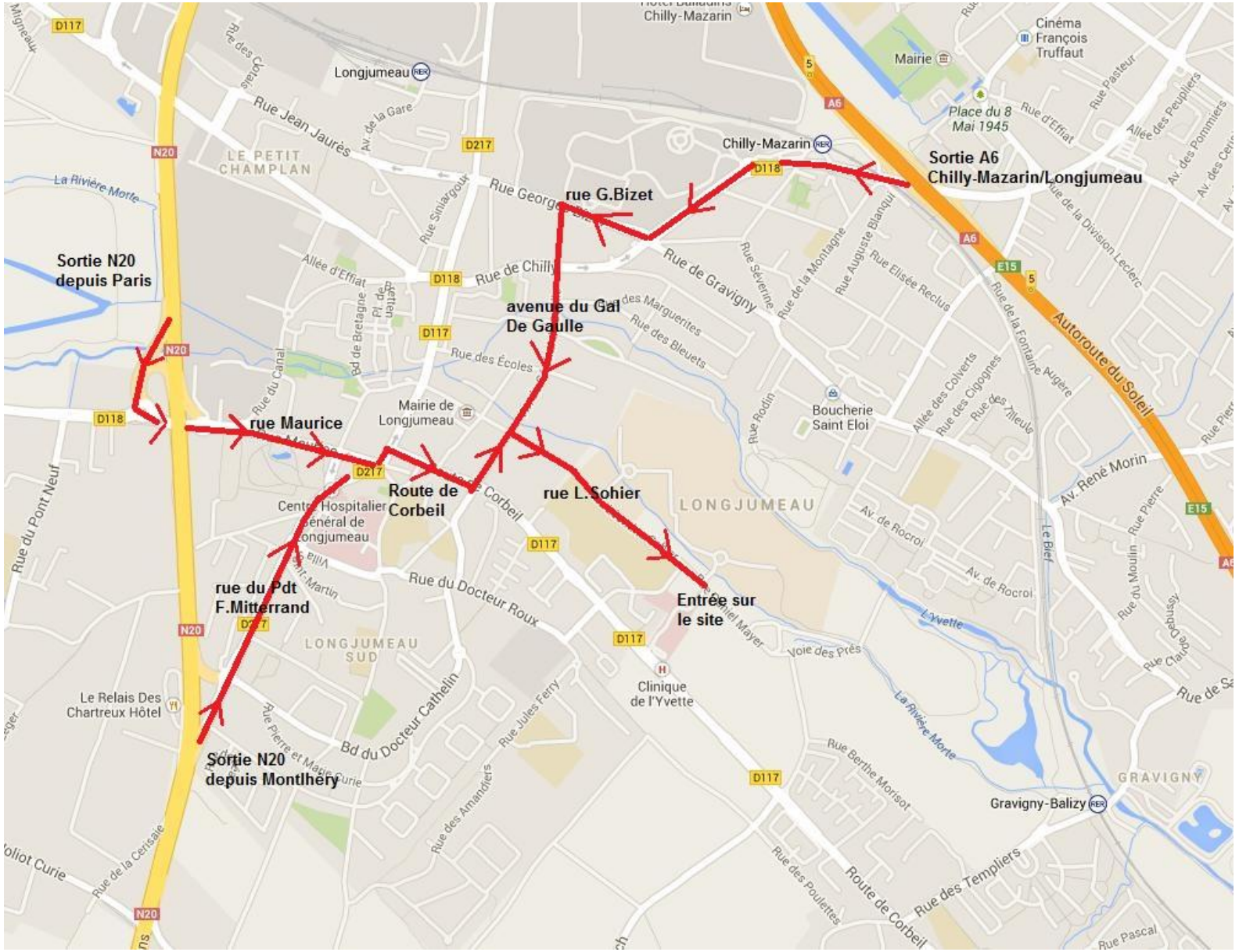
Sortie N20
depuis Paris
rue Maurice
rue G.Bizet
avenue du Gal
De Gaulle
Route de
Corbeil
rue L.Sohier
Entrée sur
le site
rue du Pdt
F.Mitterrand
Sortie N20
depuis Montlhéry
Sortie A6
Chilly-Mazarin/Longjumeau
Autoroute du Soleil
LONGJUMEAU
LONGJUMEAU
SUD
LE PETIT
CHAMPLAN
GRAVIGNY
Longjumeau
Chilly-Mazarin
Gravigny-Balizy
Mairie
Mairie de
Longjumeau
Cinéma
François
Truffaut
Place du 8
Mai 1945
Boucherie
Saint Eloi
Clinique
de l'Yvette
Le Relais Des
Chartreux Hôtel
Rue Jean Jaurès
Rue de Gravigny
Rue des Templiers
Route de Corbeil
Av. René Morin
Av. de Rocroi
Rue du Docteur Roux
Bd du Docteur Cathelin
Rue du Pont Neuf
La Rivière Morte
L'Yvette
D117
D118
D217
N20
E15
A6

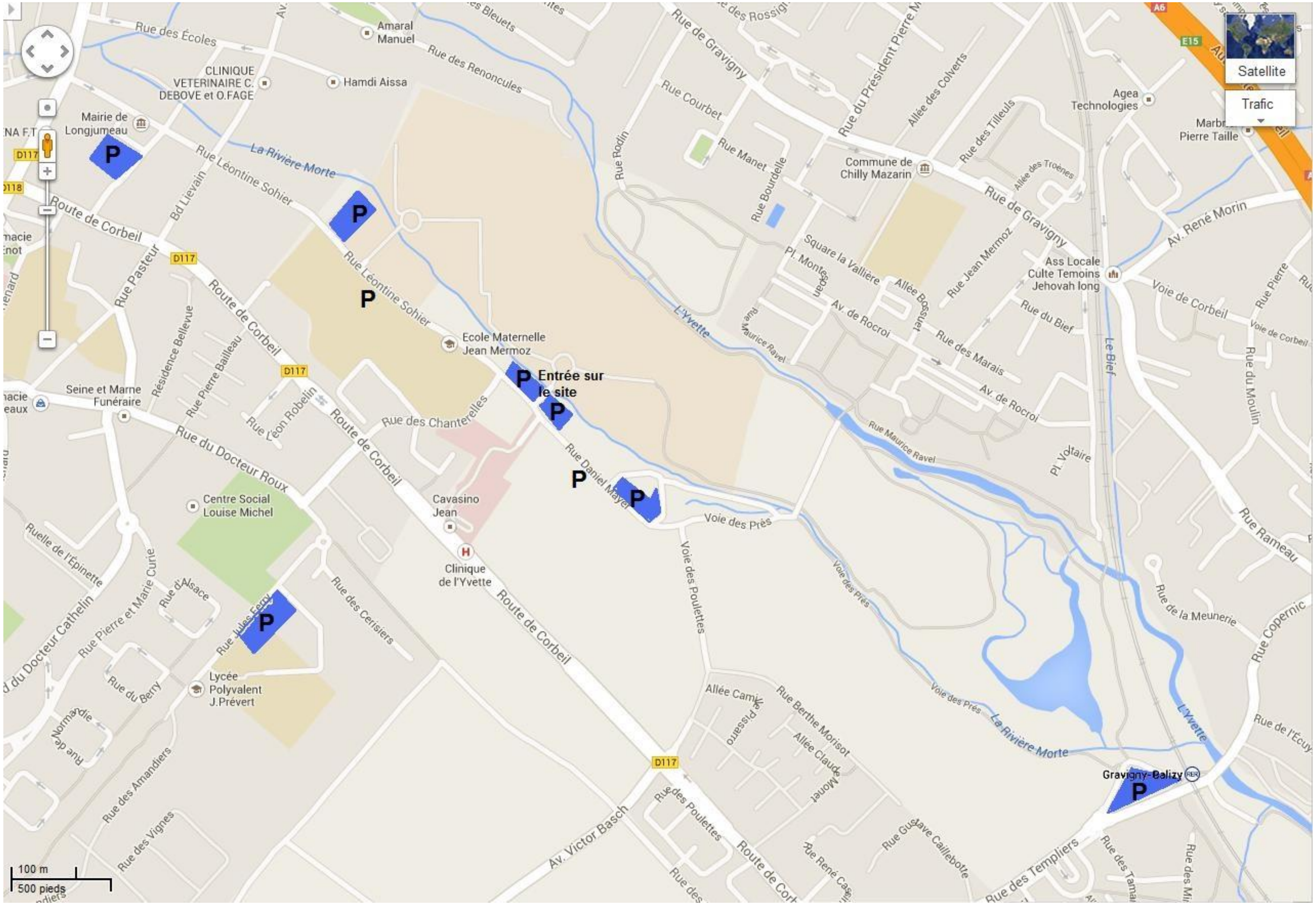

Satellite
Trafic
Rue des Écoles
Amaral Manuel
Rue des Renoncules
CLINIQUE VETERINAIRE C. DEBOVE et O.FAGE
Hamdi Aissa
Mairie de Longjumeau
P
La Rivière Morte
Rue Léontine Sohier
Bd Lievain
Route de Corbeil
D117
D118
Rue Pasteur
Rue Léontine Sohier
P
Ecole Maternelle Jean Mermoz
P Entrée sur le site
P
Rue des Chanterelles
Seine et Marne Funéraire
Résidence Bellevue
Rue Pierre Bailleau
Rue Léon Robelin
Rue du Docteur Roux
Centre Social Louise Michel
Cavasino Jean
Clinique de l'Yvette
Rue Daniel Mayer
P
P
Voie des Prés
Voie des Poulettes
Ruelle de l'Epinette
Rue Pierre et Marie Curie
Rue d'Alsace
Rue Jules Ferry
P
Rue des Cerisiers
Lycée Polyvalent J.Prévert
Rue du Berry
Rue de Normandie
Rue des Amandiers
Rue des Vignes
Av. Victor Basch
Rue des Poulettes
Route de Corbeil
Allée Camille Pissarro
Rue Berthe Morisot
Allée Claude Monet
Rue René Cassin
Rue Gustave Caillebotte
Rue des Templiers
Gravigny-Balizy
P
La Rivière Morte
Voie des Prés
L'Yvette
Rue de Gravigny
Rue Courbet
Rue Manet
Rue Rodin
Rue Bourdelle
Rue du Président Pierre M
Allée des Colverts
Rue des Tilleuls
Allée des Troènes
Commune de Chilly Mazarin
Square la Vallière
Pl. Montespan
Av. de Rocroi
Allée Bossuet
Rue Jean Mermoz
Rue des Marais
Rue Maurice Ravel
Ass Locale Culte Temoins Jehovah long
Rue du Bief
Le Bief
Pl. Voltaire
Agea Technologies
Pierre Taille
Av. René Morin
Voie de Corbeil
Rue du Moulin
Rue Rameau
Rue de la Meunerie
Rue Copernic
Rue de l'Ecuy
A6
E15
100 m
500 pieds

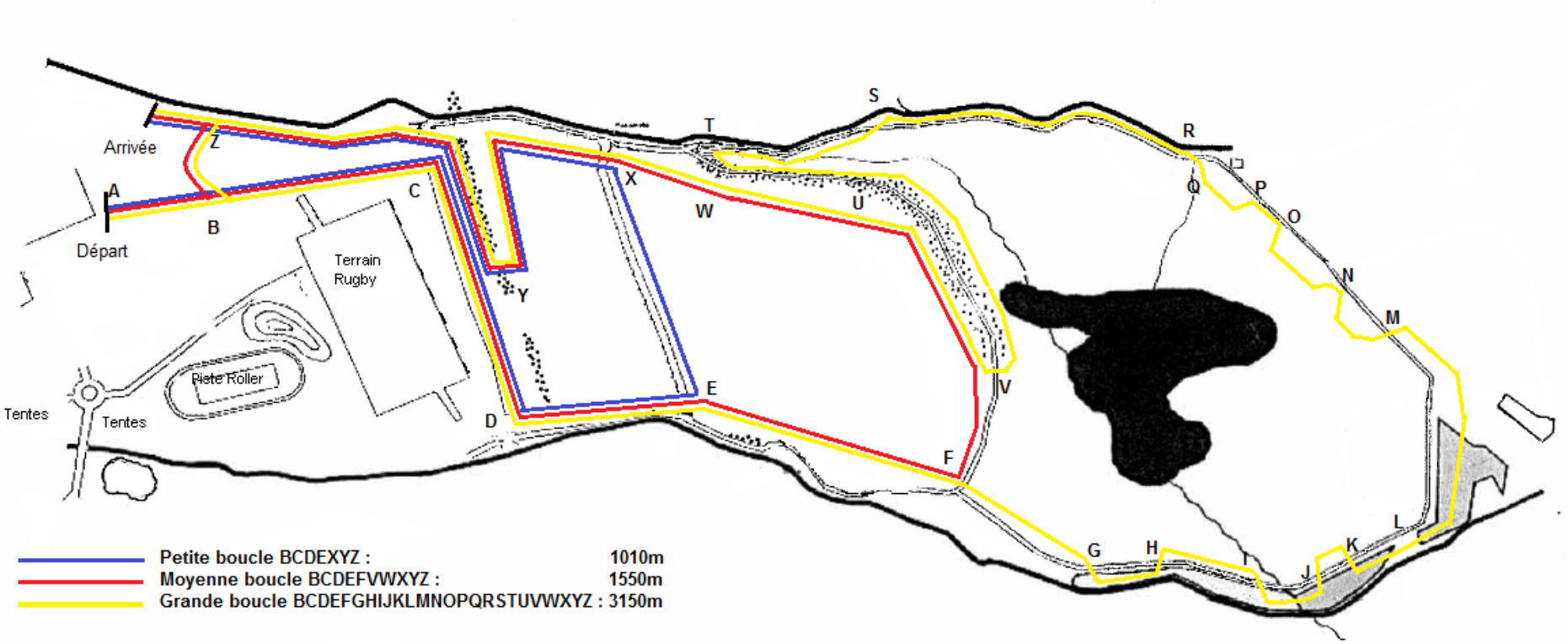
Arrivée
Départ
Terrain Rugby
Piste Roller
Tentes
Tentes
A
B
C
D
E
F
G
H
I
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z
Petite boucle BCDEXYZ : 1010m
Moyenne boucle BCDEFVWXYZ : 1550m
Grande boucle BCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ : 3150m